



Décision n° 339 / 2025
ABE

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer pour le restaurant le Bistrot du Circuit à « LA GENETOUZE », les tarifs suivants :

- Planches à partager : 18€
- Formule enfant : 12€
- Bières artisanales : 6€
- Formule groupe : 21€
- Assiette de fromage : 9€
- Vins blancs :
- Muscadet Sèvre et Maine sur lie : 18€
- Château des Tourtes Sauvignon blanc : 19€
- Vins rosés :
- Oh la la c'est bon : 20€
- Château des Tourtes Merlot Malbec : 19€
- Vins rouges :
- Château Pouyanne Graves : 23€
- Château des Tourtes Merlot Cabernet Sauvignon : 23€

Fait à Jonzac,

Le

16 JUIN 2025

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex